

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021**



Affiché le 16 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle André VAUVERT, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

Présents :

M. Yves GAUQUELIN, M. Michel LEGRAND, M. Alain BRILLAND, Mme Jacqueline LEMARQUAND, M. Denis PENVERN, Mme Catherine FOULON, M. Patrice BOURDIN, Mme Yasmina MAUGER, M. Janick ACHARD, Mme Marlène PORTIER et Mme Lénaïc HALLUIN.

Absents excusés :

M. Alain BALLAY (pouvoir à M. Alain BRILLAND), M. Franck LIÉNART (pouvoir à M. Alain BRILLAND), Mme Valérie FERRANDI et Mme Camille FERRANDI.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Approbation du Compte-rendu de la séance du 21 juillet 2021,
- 1) SDEC ENERGIE : Raccordement au réseau d'électricité suite à l'autorisation de construire accordée sur la parcelle ZE 49 – Reste à charge du financement revenant à la Commune
- 2) Syndicat scolaire SIVOS ABC : Demande de dotation supplémentaire aux Communes (Coopérative scolaire et matériel informatique)
- 3) Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Calvados : Convention d'accueil d'un stagiaire « Formation secrétaire de mairie »
- 4) Terrain de basket : choix du modèle de panneaux
- 5) Questions diverses :
 - o Mises en conformité du terrain de football
 - o Aménagement de places de stationnement dans le délaissé de l'ancienne impasse de la Bergerie
 - o Aménagement de la ferme Marie : dénomination de la voie privée

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Monsieur Alain BRILLAND est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du 21 juillet 2021.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1°) Délibération n° 2021-09-01 : SDEC ENERGIE : Raccordement au réseau d'électricité suite à l'autorisation de construire accordée sur la parcelle ZE 49 – Reste à charge du financement revenant à la Commune

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé le 21 juillet 2021 par les services du SDEC Energie relatif à une demande de permis de construire enregistrée sous le n° PC 014 044 21 P0007 pour la construction d'un logement individuel sur la parcelle cadastrale ZE 49.

Après étude technique, le SDEC Energie, compétent pour les raccordements des particuliers au réseau public d'électricité, indique que le terrain se situe à 38 mètres du réseau et qu'il peut être desservi par une extension basse tension souterraine.

Le SDEC Energie a déterminé le coût de ces travaux à 4 889,00 € hors taxes avec une part revenant à la Commune de Basly fixée à 1 995,60 € hors taxes.

Monsieur le Maire précise que la demande de permis de construire sur la parcelle ZE 49 a été accordée par arrêté en date du 28 juillet 2021.

Le Conseil Municipal est également invité à se prononcer sur l'inscription de cette dépense en section de fonctionnement (Autres contributions – article 65548) ou en section d'investissement (Fonds de concours bâtiments et installations – Article 204 15 82).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, par treize votes favorables,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE la demande de raccordement au réseau électrique de la parcelle cadastrale ZE 49.

S'ENGAGE à verser au SDEC Energie la part revenant à la Commune de Basly fixée à 1 995,60 € hors taxes.

CONSTATE que les crédits suffisants ont été ouverts à l'article 65548 (Autres contributions).

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tout document relatif à la réalisation de ce raccordement.

2°) Délibération n°2021-09-02 : Syndicat scolaire SIVOS ABC : Demande de dotation supplémentaire des Communes (Coopérative scolaire et matériel informatique)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du syndicat scolaire SIVOS ABC du 20 juillet 2021 sollicitant une contribution exceptionnelle de ses communes membres.

Le montant de cette participation se chiffre à 6 500 € à répartir entre la dotation aux coopératives scolaires pour 3 500 € et l'acquisition de matériel informatique pour 3 000 €.

Sur ces 6 500 €, la quote-part des communes membres du SIVOS ABC se décompose ainsi :

Anisy : 1 445 € / Basly : 2 475 € / Colomby-Anguerny : 2 580 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, par treize votes favorables,

Le Conseil Municipal,

ACCEDE à la demande de dotation supplémentaire du SIVOS ABC.

CONSTATE que les crédits suffisants ont été ouverts à l'article 65548 (Autres contributions).

3°) Délibération n°2021-09-03 : Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Calvados : Convention d'accueil d'un stagiaire « Formation secrétaire de mairie »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné son accord de principe au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados pour accueillir une stagiaire de la formation des secrétaires de mairies remplaçants.

Il s'agit d'une formation qui a pour objectif de pouvoir disposer de personnel de remplacement dans les mairies des communes rurales, notamment.

Les stagiaires reçoivent une formation théorique accompagnée de stages pratiques en mairie. L'agent accueilli sera présent :

- En Octobre : vendredi 15 (a-m), mercredi 20, vendredi 22 (a-m) et vendredi 29 (a-m),
- En Novembre : mercredi 3, vendredi 5 (a-m), mercredi 10, vendredi 12 (a-m), mercredi 17, vendredi 19 (a-m), mercredi 24, vendredi 26 (a-m),
- En décembre : mercredi 1^{er}.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, par treize votes favorables,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de stage avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados pour accueillir une stagiaire de la formation des secrétaires de mairies remplaçants.

4°) Délibération n°2021-09-04 : Terrain de basket : Choix du modèle de panneaux

Monsieur le Maire confie à M. Michel LEGRAND, Premier-Adjoint, le soin de présenter le projet d'équipement au terrain de sports d'un nouveau panneau de basket.

Monsieur LEGRAND explique que malgré le contrôle de fiabilité réalisé par un organisme de contrôle certifié afin de s'assurer de la fiabilité de la potence existante concluant à la conformité du « but de basket-ball », les fournisseurs ne souhaitent pas poser d'équipement sur les potences existantes.

Les fournisseurs se sont engagés à fournir leur meilleure offre de prix sur une offre actualisée pour pose des poteaux et des panneaux.

Monsieur Patrice BOURDIN pose la question du traçage du terrain et de sa compatibilité avec le basket 3 vs 3.

Le Conseil Municipal accepte d'étudier l'ensemble de ces propositions lors d'une prochaine séance.

5) QUESTIONS DIVERSES :

Mises en conformité du terrain de football :

Monsieur le Maire et M. Alain BRILLAND, Maire-Adjoint délégué aux associations et à la vie associative, présentent les travaux de mise en conformité des équipements du terrain de football, notamment pour le match de coupe de France du dimanche 19 septembre (3^{ème} tour).

Des dalles en béton ont réalisées pour accueillir les bancs de touche ; ceux-ci vont être entourés de lisses en bois.

Un devis de 774,00 € TTC a été signé avec l'entreprise SDEM plomberie pour le remplacement de la vanne trois voies assurant l'alimentation en eau chaude des vestiaires.

Des devis pour la réparation de la couverture du « club-house » et de son préau ont été demandés.

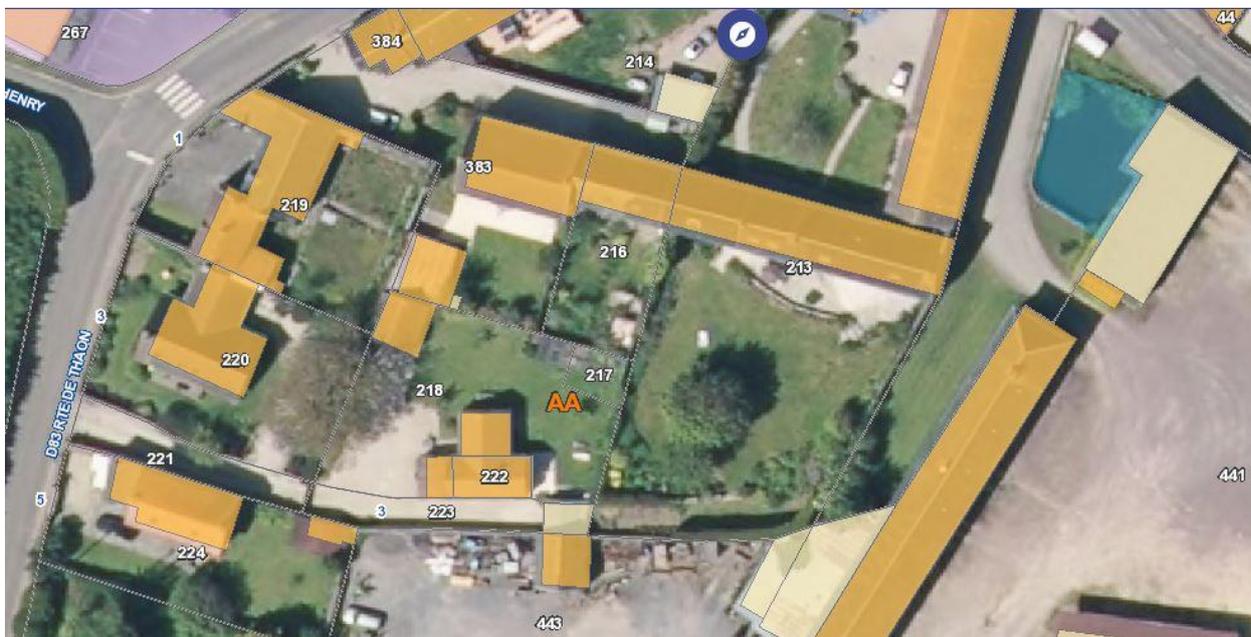
Délibération n°2021-09-05-a : Aménagement de places de stationnement dans le délaissé de l'ancienne impasse de la Bergerie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de faire aménager trois places de stationnement sur le terrain desservi par la route de Caen se situant le long de l'ancien corps de ferme au numéro 2.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que cet aménagement vise à offrir des solutions alternatives au stationnement sur la place Bud Hannam lorsque celle-ci est occupée par le marché notamment, mais aussi lorsque les besoins en stationnement sont plus importants : cérémonies à l'Eglise, réunions à la Mairie, etc.



Monsieur le Maire rappelle que ce terrain était à l'origine une voie communale dénommée rue de la Bergerie qui reliait la route de Caen à la route de Thaon. Les parcelles AA 221, AA 223 et AA 213 (pour partie) correspondent à l'ancien tracé de cette voie ; la Commune avait donné son accord pour que ces terrains soient vendus aux propriétés riveraines.



Monsieur le Maire indique que tous les propriétaires riverains ont contacté la Mairie pour savoir si la fraction de terrain restante appartenant à la Commune est susceptible de leur être vendue. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la question du devenir de ce terrain d'environ 175 m² et de son éventuelle cession pourra être inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance.



**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, par treize votes favorables,
Le Conseil Municipal,**

VALIDE le projet d'aménagement de trois places de stationnement sur le délaissé de voirie de l'ancienne rue de la Bergerie.

CHARGE Monsieur le Maire de faire établir les devis pour la réalisation de cet équipement.

DEMANDE à Monsieur le Maire de saisir le service France Domaine pour faire établir la valeur du terrain en cas d'éventuelle cession.

Délibération n°2021-09-05-b : Aménagement de la ferme Marie : dénomination de la voie desservant les logements

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet d'aménagement de neuf logements dans l'ancien corps de ferme au n° 2 Route de Caen est en cours de réalisation et qu'il convient que les nouveaux habitants disposent d'une adresse postale normalisée.

La société Foncière Immo Normand a lancé l'idée d'une « Rue de la Mare » en invitant Commune à lui faire part de son choix.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, par treize votes favorables,

Le Conseil Municipal,

Considérant la présence de deux mares dans la Commune (au carrefour avec la Route de Saint-Aubin et devant l'ancienne ferme au n°2 Route de Caen) et l'ancienne appellation des lieux « Rue de la Bergerie »,

PROPOSE que la voie desservant les logements de l'ancien corps de ferme au n° 2 Route de Caen soit nommée « Impasse de la Bergerie ».

Projet de micro-crèche :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des professionnelles de la petite enfance qui lui ont présenté leur projet d'installation d'une micro-crèche (14 enfants jusqu'à 3 ans) dans les locaux de l'actuelle école maternelle.

Journées du Patrimoine :

Monsieur Alain BRILLAND rappelle l'organisation de visites de l'Eglise Saint-Georges et de l'ancien cimetière protestant rue Talbot les samedi 18 et dimanche 19 septembre. Il invite les conseillers qui ne l'auraient pas encore fait à compléter le planning des visites.

Soirée lecture « Marque-Page » :

Monsieur Patrice BOURDIN rappelle l'organisation de la soirée lecture « Marque-Page » le mercredi 10 novembre à 19h salle André Vauvert. Il sollicite l'assistance du Conseil Municipal pour les opérations de contrôle des « pass sanitaires ».

Carrefour de la rue de l'Eglise et de la Route de Courseulles :

Madame Marlène PORTIER propose la pose d'un miroir afin d'améliorer la visibilité apparaissant limitée pour les usagers empruntant la rue de l'Eglise.

Ramassage des encombrants :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la fin du ramassage des encombrants par la collectivité. Il présente une initiative privée locale en mesure d'apporter une solution aux habitants ne pouvant se déplacer à la déchèterie.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la prochaine séance le jeudi 14 octobre 2021 à 19 heures 30.

La séance est levée à 21 heures 05 minutes.